



LA FEDERATION FRANCAISE D'HELICOPTERE

La Fédération, association de la loi de 1901 créée en 1989, fédère les associations, sociétés ou personnes physiques qui pratiquent l'hélicoptère à titre de loisir ou de sport.

La Fédération en est la représentation nationale et internationale.

La Fédération est :

- agréée et délégataire par le Ministre des Sports
- agréée par le Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports
- inscrite au code de l'aviation civile
- affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français
- adhérente à la Fédération Aéronautique Internationale
- « membre du Comité National des Fédérations Aéronautiques et Sportives
- membre de Union Française de l'hélicoptère

La Fédération s'est consacrée longtemps à l'organisation annuelle des Championnats de France d'hélicoptère et à la sélection des meilleurs équipages pour représenter la France lors des Championnats du Monde.

La pratique de l'hélicoptère étant très onéreuse, le nombre d'organismes, le nombre de pilotes en cours de formation ou licenciés, notamment les jeunes pilotes, sont peu nombreux et les ressources de la Fédération faibles.

Face à la difficulté de financer les entraînements nécessaires pour former des équipages crédibles face aux autres nations, notamment des pays de l'Est, et, surtout, au regard d'une demande très forte des Organismes adhérents, la Fédération a consacré, depuis quelques années, la quasi-totalité de ses moyens pour développer une aide importante sur la réglementation, la formation et la création des ATO (Organismes de formation approuvés), DTO (Organismes de formation déclarés).

La Fédération en 2019

La Fédération met, à ce jour, à la disposition des organismes adhérents (DTO ou ATO) les programmes de formation PPL, LAPL, vol de nuit, 17 QT et la formation complémentaire aux zones exigües.

Des outils d'aide à la formation ou au fonctionnement des organismes sont également disponibles ou en cours de réalisation.

Ces programmes et ces outils, la veille réglementaire, accessibles sur le site de la Fédération, régulièrement mis à jour, ne constituent qu'une facette de l'activité que la Fédération poursuit pour l'accompagnement des organismes et la sécurité des vols en hélicoptère.

La Fédération les représente et participe aux travaux de plusieurs associations ou services de l'Etat représentatifs du monde de l'hélicoptère, des sports aériens et de la formation.

Des réflexions, des actions sont également en cours ou en gestation dans le cadre des Commissions de la Fédération : jeunes, sport, médical, météorologie, assurances.